

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

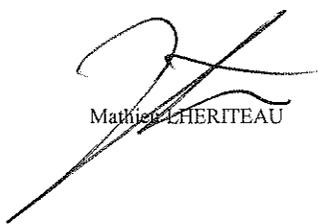
OBJET

**Informatisation des
écoles élémentaires –
Attribution du marché**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 8 juin 2007
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 21 juin 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 juillet 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services


Mathieu LHERITEAU

L'an deux mille sept, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame ALLARD, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

* Madame RICHARD (sauf pour le dossier 07 D 00, le procès-verbal de la séance du 3 mai 2007, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 D 01)

Avaient donné procuration :

Madame DESCHAMPS à Madame FUCHS
*Madame RICHARD à Madame ALLARD
Monsieur AUDURIER à Madame GENDRON
Monsieur HAÏAT à Monsieur BERLIE
Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur CHARREAU à Monsieur PIVERT
Madame ISAAC-de LEMOS à Monsieur LAURENT

Secrétaire de Séance :

Madame MARGOT-MALARD

N° DE DOSSIER : 07 D 02

OBJET : INFORMATISATION DES ECOLES ELEMENTAIRES – ATTRIBUTION DU MARCHE

RAPPORTEUR : Madame ROCCHETTI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite faciliter l'apprentissage de l'informatique pour les enfants Saint-Germainois, notamment afin de leur permettre de passer dans de bonnes conditions le B.I.I. (Brevet Informatique et Internet).

Actuellement, les écoles élémentaires sont équipées de 93 postes, 93 imprimantes et 9 scanners. A partir de la rentrée, chaque école sera progressivement équipée d'une salle informatique ou d'un chariot d'ordinateurs portables (pour les écoles qui ne disposent pas de salle libre, à savoir Giraud Teulon et Schnapper), sur la base de 15 PC par salle/chariot. Les ordinateurs des directeurs seront remplacés et le nombre total de postes passera de 93 à 129.

Le marché précédent proposait une solution de location/maintenance du parc informatique des écoles. La solution d'acquisition directe du matériel est privilégiée, compte tenu de son avantage économique et des caractéristiques de durée de vie des ordinateurs demandés.

Ce marché comprend la fourniture, l'installation et la maintenance du matériel. Il a été attribué à la Société PCO-COGEDIM par la Commission d'Appel d'Offres du 29 mai 2007. Le montant total du marché est de 219 846 € H.T. (investissement : 103 926 € H.T., maintenance : 115 920 € H.T.). Il est conclu pour une durée de trois ans.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la Société PCO-COGEDIM, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOPTE, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France



Roselle CROS